

Avis de la Commission Départementale des Sites

Date de la réunion : 9 novembre 1972

Commune : FONTAINEBLEAU

Objet : Projet de reconstruction de la buvette "La Grotte aux Cristaux" en forêt de Fontainebleau, présenté par M. ROSSIGNOL

Rapporteur : M. de BERGEVIN

-----

Le rapporteur précise que la buvette de la "Grotte aux cristaux" occupe en forêt de Fontainebleau une sorte de gorge traversée par un sentier de grande randonnée.

Le concessionnaire M. ROSSIGNOL voudrait remplacer l'actuelle buvette constituée d'un amas de bâtiments précaires et inesthétiques par une construction en pierre s'intégrant mieux dans le site de la forêt.

L'étude d'ensemble établie par MMrs HAY et PIERCHON architectes, consiste à placer les installations sous une dalle de béton recouverte de terre et de végétation. Les quelques murs apparents à l'extérieur seront traités en moellons de grès empilés à la manière de pierres sèches.

Le rapporteur estime que le parti envisagé est le plus simple et le meilleur possible en l'espèce. Il propose à la Commission de donner un avis favorable.

Après échange de vues, la Commission émet un avis favorable de principe sur cet avant-projet, sous réserve que le projet définitif soit soumis à l'examen de la Commission.

-----

